

Thème

Communications du service viticole

- > 1. Locations foncières
- > 2. Locations foncières et assurances
- > 3. Achat ou vente de parcelles
- > 4. Charte d'Excellence 2008 et certificat VITISWISS
- > 5. Limites quantitatives de production 2008
- > 6. Acquits vendanges
- > 7. Information Centralisation-Vendange 2008
- > 8. Numéros directs

Votre contact pour ce thème :

Samuel Panchard

Tél. : 027 328 66 95

*E-Mail :
samuel.panchard@provins.ch*

1. Locations foncières

Il n'est pas trop tôt pour préparer l'année 2009 !

Quelle que soit votre région, si vous connaissez des problèmes à l'exploitation de votre (vos) vigne(s) appelez-nous pour une offre !

Les documents suivants sont à recueillir afin que nous puissions ouvrir votre dossier :

- un plan de situation de chaque parcelle à louer que vous pourrez obtenir au cadastre de la commune de situation de celle-ci ;
- un extrait de cadastre de chaque parcelle à louer que vous pourrez obtenir au cadastre de la commune de situation de celle-ci ;
- le registre des vignes à jour que chaque propriétaire reçoit chaque année de l'Etat du Valais durant le mois de juin en principe (fin mai cette année).

Pour de plus amples renseignements, contactez :

Raphaël BARRAS

Mobile : 078/666.60.47

Téléphone privé : 027/483.10.25

Provins – Sion : 027/328.66.87

Afin de répondre à quelques demandes de location dans la région de Monthey, nous sommes à la recherche d'un vigneron. Si vous êtes intéressé n'hésitez pas à nous contacter.

Comme chaque année, des défoncements ont été entrepris ce printemps. Si vous recherchez des ceps pour la cheminée ou pour d'autres utilisations, contactez nous.

2. Locations foncières et assurances

Si vous mettez vos vignes en location chez Provins, nous vous conseillons de ne pas annuler votre assurance de responsabilité civile agricole. En effet, bien que Provins travaille vos vignes, vous en demeurez propriétaire. Au titre de propriétaire, vous répondez causalement des dommages que votre bien-fonds pourrait causer à des tiers. Ainsi, en maintenant votre assurance responsabilité civile agricole vous êtes protégé contre les risques inhérents à votre qualité de propriétaire du bien-fonds (chute accidentelle et imprévue d'un mur de vigne causant des dégâts à un tiers par exemple).

3. Achat ou vente de parcelles

A VENDRE

- **Ardon**, 1^{ère} zone, vigne de 793 m² de Chasselas-Gamay avec 207 m² de terrain, plantée sur fil de fer et gobelet, accès par un chemin.
- **Ardon**, nom local Botza, 2^{ème} zone, vigne de 534 m² de Sylvaner-Rhin de neuf ans, plantée sur fil de fer, route attenante.
- **Chamoson**, nom local Brayères, 1^{ère} zone, vigne de 1'156 m² de Rhin et de Gamay, taille gobelet, accès par un monorail.
- **Chamoson**, nom local Lumeires, 1^{ère} zone, vigne de 189 m² de Gamay, taille gobelet, accès par un monorail.
- **Chermignon**, nom local Les Hombes, 2^{ème} zone, vigne de 1167 m² de Pinot noir en fuseau, route attenante.
- **Conthey**, nom local Serogne-Sa, 1^{ère} zone, vigne de 354 m² de Chasselas et Muscat, taille gobelet, route attenante.
- **Conthey**, nom local Trevignes, 1^{ère} zone, vigne de 427 m² de Chasselas, taille gobelet, accès par un chemin.
- **Conthey**, nom local Bretton, 1^{ère} zone, vigne de 252 m² de Chasselas, taille gobelet, route attenante.
- **Lens**, nom local Les Oasis, 2^{ème} zone, vigne de 1'202 m² de Pinot noir et Chasselas, taille gobelet, accès par un chemin.
- **Lens**, nom local Bahian, 3^{ème} zone, vigne de 2'318 m² de Pinot noir, plantée sur fil de fer, accès par un chemin.
- **Savièse**, nom local Syndir, 2^{ème} zone, vigne de 515 m² de Pinot noir, taille gobelet, route attenante.
- **Sion**, nom local Côte du Couchant (Bramois), 2^{ème} zone, vigne de 846 m² de Chasselas, plantée sur fil de fer.
- **St-Léonard**, nom local Brunière, 1^{ère} zone, vigne de 968 m² de Pinot noir en zone à construire.
- **Vernamiège**, nom local Erbioz, 3^{ème} zone, vigne de 1'384 m² de Pinot noir, plantée sur fil de fer, route attenante.

Pour tous renseignements ⇒ ☎ 027/328.66.95

CHERCHE A ACHETER

- Cherche à acheter ~ 1'000 à 1'500 m² de vigne, Chasselas, Pinot noir, région Miège ☎ 027/455.83.56
- Cherche à acheter ~ 500 m² de vigne région Vétroz-Conthey ☎ 079/439.45.11
- Cherche à acheter vigne région Sierre ☎ 079/289.92.77

Si vous cherchez vous aussi à vendre ou à acheter des vignes, contactez-nous.

4. Charte d'Excellence 2008 et Certificat VITISWISS

La commission viticole de Provins se tient à votre disposition pour toutes questions relatives aux exigences du certificat VITISWISS. Vous trouverez toutes les coordonnées des membres présents dans votre région en dernière page.

5. Limites quantitatives de production 2008

Les limites quantitatives de production à l'unité de surface pour l'année 2008 ont été fixées par l'Interprofession de la vigne et du vin en date du 28 mai 2008

a) <u>Catégorie I (AOC)</u>	
Chasselas :	1.400 kg/m ²
Autres cépages blancs et Sylvaner-Rhin :	1.200 kg/m ²
Cépages rouges :	1.200 kg/m ²
b) <u>Catégorie II</u>	
Gamay-Goron 2 ^{ème} - 3 ^{ème} zone :	1.600 kg/m ²
<u>Catégorie III</u>	
Tous les cépages :	1.900 kg/m ²

Selon la nouvelle ordonnance sur la vigne et le vin entrée en vigueur au 1^{er} mai 2004, seuls les acquits de Pinot et Gamay peuvent être globalisés entre eux.

Dès lors, la globalisation ne s'applique plus :

- entre les spécialités rouges et le Pinot et Gamay
- entre les spécialités blanches et le Chasselas.

Cela signifie également pour Provins que nous acceptons la globalisation des acquits de Pinot avec les Gamay de 1^{ère} zone uniquement.

Le dispositif Goron est reconduit comme l'an passé. Seuls les Gamay des 2^{ème} et 3^{ème} zones seront livrés en Goron avec une limite de production à **1.600 kg/m²** et un degré Oechsle limite de 17.2 brix soit 70.6°O^e.

Teneurs naturelles minimales en sucre :

Les degrés minima des cépages blancs et rouges fixés par l'ordonnance :

<u>Cépages blancs</u>	Catégorie I (AOC)		Catégorie II		Catégorie III	
	°Oe	%Brix	°Oe	%Brix	°Oe	%Brix
Chasselas et autres cépages blancs non mentionnés ci-dessous	70,6	17,2	61,1	15,0	55,1	13,6
Chardonnay, Pinot blanc, Humagne blanc, Rèze	80,3	19,4	70,6	17,2	55,1	13,6
Amigne, Petite Arvine, Marsanne blanche, Roussanne, Savagnin blanc, Pinot gris, Sylvaner	85,6	20,6	70,6	17,2	55,1	13,6
<u>Cépages rouges</u>						
Ensemble des cépages rouges	83,0	20,0	70,6	17,2	58,5	14,4

Pour les vignobles en aval d'Evionnaz, les degrés minima des cépages blancs, respectivement rouges donnant droit aux vins de la catégorie I (AOC), sont réduits de 1.0 % Brix, respectivement 1.4 % Brix.

Rappel : Le contrôle de la charge sur le parcellaire a été mis en pratique en 2005 par l'**Interprofession**. Des contrôleurs assermentés sillonneront à nouveau le vignoble cette année et effectueront par pointage des contrôles de la charge des vignes. Dans le cas où la charge se situerait largement au-dessus des normes fixées par l'arrêté AOC, l'acquit de production serait retiré au propriétaire. Nous invitons les producteurs à effectuer les contrôles nécessaires et à dégrapper suffisamment tôt durant l'été afin de bénéficier des effets qualitatifs de cette opération.

L'échelle de paiement à la maturité vous sera transmise avant les vendanges.

8. Rappel des numéros directs – Département technique

Directeur Gérald Carrupt ☎ 027 328 66 85 / 079 321 42 00

Service Sociétaires

Acquits, attestations fiscales, assurances, décomptes vendanges

Responsable Anna Délèze ☎ 027 328 66 88

Collaboratrice Dominique Burrin ☎ 027 328 66 89

Service Viticole

Location de vignes, conseils techniques

Responsable Samuel Panchard ☎ 027 328 66 95 / 079 376 75 10

Collaborateur Valéry Héritier ☎ 027 328 66 87

Courtier en matière première Raphaël Barras ☎ 078 666 60 47

Commission Viticole

Conseils techniques

Circonscription Leytron Décaillet Anne-Laure ☎ 079 658 45 69

Maret Jacques ☎ 079 730 11 18

Luisier Bernard ☎ 079 283 37 68

Circonscription Ardon Roh Philippe ☎ 079 351 89 90

Putallaz Jean-Pierre ☎ 079 360 50 10

Circonscription Sion Dessimoz Patrice ☎ 079 603 62 85

Reynard Jean-Benoît ☎ 079 239 49 41

Circonscription Sierre Solioz Marc-Alain ☎ 079 711 24 10

Genoud Alain ☎ 079 658 26 39